

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID: 073-247300254-20220928-2022_74-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 9
- AYANT DONNÉ POUVOIR: 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Nicolas MORIN, Frédéric

BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD

<u>Séez</u>: Lionnel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ <u>Sainte-Foy-Tarentaise</u>: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes: Serge REVIAL

Val d'Isère: Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger: Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES Thierry GAIDE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT, Morgan LE LANN

<u>Séez</u> : Éric JACQUEMOUD Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionnel ARPIN

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID: 073-247300254-20220928-2022_74-DE

2022 -74 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances, présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°1 au Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, lors du vote du Budget Primitif, a voté un report d'excédent de fonctionnement à hauteur de 6 042 227.87 €.

Toutefois, suite aux échanges avec le Trésor Public et à l'annulation d'un mandat sur l'exercice 2021 pour un montant de **792 €**, le report d'excédent de fonctionnement est porté à **6 043 019.87 €**.

Il est proposé de voter une décision modificative en recettes de fonctionnement au Budget Principal:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE REGUL AFFECTATION DE RESULT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	€ 00,0	792,00 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00€	0,00€	0,00 €	792,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00€	0,00€	792,00€	
Total Général		0,00€		792,00€	

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 16 septembre 2022;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

MODIFIE les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président, Yannick AMET

